



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

### Vote des comptes administratifs et des budgets

Vue d'ensemble

#### *Comptes administratifs 2014*

Budget principal			Budget Eau		CCAS	
Section	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	465 030,61	136 998,96	91 854,98	16 221,20	3258,12	602,41
Investissement	47 146,66	60 387,48	40 490,67	9654,04		
Résultat cumulé	512 177,27	197 386,44	132 345,65	25 875,24	3258,12	602,41

Les comptes administratifs et de gestion ont été approuvés à l'unanimité.

Quelques commentaires

Les excédents constatés sont le cumul des résultats des années antérieures. Ils permettent d'apprécier la capacité de financement de la commune qui est importante. Ainsi notre commune est en mesure de pouvoir réaliser de gros investissements, en matière immobilière par exemple pour le budget principal ou de faire face à des travaux importants sur le réseau d'eau.

Un autre élément est à ajouter en ce qui concerne la gestion de la forêt communale. Notre forêt est productive et son coût de gestion est faible compte tenu du fait que la totalité des travaux est réalisée par les ouvriers communaux encadrés par la commune. Le revenu net est de l'ordre de 20 000 €/an, en y incluant les revenus de la chasse.

#### *Budgets primitifs 2015*

Budget principal			Budget Eau		CCAS	
Section	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	460 366,33	327 658,70	99 787,82	34 272,00	3 258,12	602,41
Investissement	167 140,82	167 140,82	41 808,63	41 808,63		
Résultat cumulé	627 507,15	494 799,52	141 596,45	76 080,63	3 258,12	602,41

Ils ont été votés à l'unanimité.

Les taux de fiscalité locale et le tarif de l'eau ont été maintenus au niveau de ceux de 2014.

Quelques commentaires

Pour le budget principal et en matière d'investissement, il est prévu de :

- terminer l'installation de l'éclairage public chemin de Joncs et chemin de Saint-Pierremont ;
- réaliser les travaux d'aménagement de la ruelle du Pâquis et du chemin des Joncs ;
- renforcer l'alimentation électrique rue de la Basse et d'enfouir les réseaux électriques et téléphoniques (fin d'année) avec prolongation de l'éclairage public.
- réaliser une étude sur l'accessibilité et de réaliser éventuellement les travaux correspondants ;
- réaliser un achat de terrain (cf ci-dessous).

### Affaires donnant lieu à délibération

#### *1 - Communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges*

Sont approuvés le nouveau classement des voies communautaires, et la convention de déneigement concernant ces voies.

Une délibération de soutien relatif au maintien de l'intégrité territoriale de la communauté de communes est prise dans le cadre d'une nouvelle réorganisation des territoires.

#### *2 - Forêt*

Le programme de travaux de l'ONF pour 2015 est présenté. Les travaux prévus seront réalisés comme les années précédentes par les employés communaux.

Le locataire du droit de chasse du lot de chasse intercommunal de la Hazelle a demandé la résiliation du bail. L'accord de toutes les communes concernées est attendu avant 2015 de procéder à la résiliation qui sera accordée contre paiement d'une indemnité, conformément aux dispositions du cahier des charges. La recherche d'autres locataires est en cours.

### **3 - Échange de terrains avec M. Laurent Didier**

L'échange de terrains sollicité par M. Laurent Didier avec la commune est accepté. Cette opération s'effectuera sur les bases suivantes.

Demandeur : parcelles A393, A 394, A 395, A 396 pour une surface de 1,4790 ha.

Commune de Fays : parcelles A 346, A 347 pour une surface de 1,7050 ha.

Il s'agit de terres agricoles estimées au prix de 0,50 €/m<sup>2</sup>. Cet échange donnera lieu à paiement d'une soulte en faveur de la commune de Fays.

### **4 - Achat de terrain**

La commune décide d'acheter la parcelle n°1127 d'une surface 7,15 ares dont le propriétaire est M. Noël GREMILLET. Cette parcelle située au centre du village présente un intérêt pour la commune.

### **5 - Demande d'adhésion de la commune de Houécourt au Syndicat mixte pour l'informatisation communale des Vosges**

Avis favorable

### **6 – Communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges**

La commune de Fays demande à être maintenue dans la communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges et affirme sa solidarité à son égard à l'égard de toute décision qu'elle pourrait prendre pour défendre son intégrité territoriale dans le cadre de la réforme territoriale à mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Fays, le 20 avril 2015

Le maire

Yves BASTIEN